

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 94 87

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Cadre départemental des protocoles territoriaux.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La convention d'orientation relative à la mise en œuvre du RSA dans les Bouches-du-Rhône, détermine, avec l'ensemble des partenaires institutionnels de l'insertion, les modalités d'accompagnement et de contractualisation des bénéficiaires du RSA.

Pour être mise en œuvre au niveau technique, cette convention se traduit de façon opérationnelle à travers le cadre départemental des protocoles territoriaux, objet du présent rapport.

Présenté en quatre parties, ce document définit l'orientation des allocataires ou leur réorientation vers les structures les plus adaptées pour les suivre dans leur parcours et réussir leur insertion ; il décrit ensuite les modalités d'animation et de régulation du dispositif d'accompagnement et de contractualisation par les acteurs de l'insertion ; il se clôture enfin par un chapitre sur l'élaboration des protocoles territoriaux, mission déléguée aux pôles d'insertion, prenant en compte les spécificités d'accueil des bénéficiaires du RSA de chaque territoire.

Ces protocoles feront l'objet d'un rapport séparé lors d'une prochaine Commission permanente.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL